

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 52

Votants: 70 (dont 18 procurations)

N°20

OBJET:

BUDGET 2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

1 0 DEC. 2021 Publiée ou notifiée

le: 10 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaire M14 et M4,

Vu la délibération n°8 du 23 juillet 2020 portant affectation des résultats 2019,

Vu le Budget Primitif pour 2021 voté par délibération du 4 mars 2021 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu le Budget Supplémentaire voté par délibération du 8 juillet 2021,

Vu la Décision modificative n°1 votée le 8 juillet 2021,

Considérant les opérations nécessitant des modifications des crédits prévus au budget 2021, dont principalement :

- Budget Principal:

En dépenses de fonctionnement les crédits relatifs aux subventions d'équilibre des budgets annexes Abattoir, Vichy Sport et Tourisme doivent être réévalués en fonction des modifications de crédits prévus sur ces budgets.

En dépenses et en recettes d'investissement, les crédits 2021 de plusieurs opérations votées en Autorisations de programmes / Crédits de paiement doivent être ajustés en fonction de l'évolution de la programmation des travaux. Les crédits de dépense et de recette relatifs aux opérations pour le compte de tiers doivent être réévalués à la hausse afin d'anticiper les dépenses et recettes prévues sur le premier trimestre 2022 et de pouvoir engager et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif selon la règle des crédits anticipés en section d'investissement. Ces modifications concernent les trois opérations pour lesquelles Vichy Communauté s'est vu transférer la maitrise d'ouvrage à savoir la construction du gymnase double sur le site du CREPS, la dépollution de l'ancien Site Applifil à Cusset et la requalification de l'avenue de Vichy à Bellerive. Les crédits relatifs aux subventions d'équipement versées (chapitre 204) doivent être revus à la hausse et notamment les crédits destinés au FICT.

- <u>Assainissement</u>: En dépenses de fonctionnement les crédits du chapitre des charges à caractère général (011) doivent être revus à la hausse en raison d'un surcoût des prestations mensuelles de compostage lié à une évolution récente de la réglementation. En recettes de fonctionnement les crédits relatifs aux redevances d'assainissement collectif doivent revus à la baisse en fonction des prévisions de réalisation de l'exercice. En dépenses d'investissement, les crédits 2021 de plusieurs opérations, votées en Autorisations de programmes / Crédits de paiement, doivent être ajustés en fonction de l'évolution de la programmation des travaux.
- <u>Abattoir</u>: Les crédits relatifs aux opérations de cession de l'abattoir doivent être réajustés. Ces modifications entrainent une modification du montant de la subvention exceptionnelle versée par le budget Principal.
- <u>Transports</u>: En dépenses d'investissement, les crédits 2021 de deux opérations votées doivent être ajustés en fonction de l'évolution de la programmation des travaux.
- <u>Immobiliers d'entreprises</u>: En dépenses d'investissement, les crédits 2021 de deux opérations votées en Autorisations de programmes / Crédits de paiement doivent être ajustés en fonction de l'évolution de la programmation des travaux.
- <u>Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise</u>: En dépenses d'investissement les crédits des chapitres des immobilisations incorporelles (20), des immobilisations corporelles (21) et des immobilisations en cours (23) doivent être revus à la baisse en fonction de l'avancée du programme de travaux. Les recettes d'investissements correspondant aux subventions d'investissement sont également revues à la baisse.
- Vichy Sport : Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe ayant été fortement

impactées par la crise sanitaire en 2021 et la rupture de la vanne du pont barrage de Vichy, il est nécessaire de revoir à la baisse le montant des crédits inscrits au budget primitif. Dans le même temps la subvention d'équilibre versée par le budget principal doit être revue à la hausse.

- <u>Tourisme</u>: Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre des charges de personnel (012) doivent être supprimés en l'absence de personnel affecté à ce budget en 2021. Parallèlement, la subvention d'équilibre versée par le budget principal doit être revue à la baisse.
- <u>Eau potable</u>: En dépenses de fonctionnement les crédits du chapitre des charges à caractère général (011) doivent être revus à la baisse en fonction des réalisations de l'exercice. En dépenses d'investissement, les crédits 2021 de plusieurs opérations votées doivent être ajustés en fonction de l'évolution de la programmation des travaux.

Opérations impactant plusieurs budgets :

- Ajustement des crédits de dépense de fonctionnement relatifs aux remboursement de charge de personnel des budgets annexes Assainissement, Transports, Immobiliers d'entreprises, Aéroport, Vichy Sport, Tourisme et Eau potable. Ajustement des crédits de la recette de fonctionnement correspondant au budget Principal.
- Comptabilisation des admissions en non valeurs sur le budget Principal et les budgets Annexes Assainissement et Eau potable.
- Comptabilisations des provisions sur le budget Principal et les budgets Annexes Assainissement, Transports, Portage de repas et Eau potable.
- Ajustement des crédits relatifs aux amortissements sur les budgets Annexes Assainissement, Transports, Immobiliers d'entreprises, Aéroport et Eau potable.
- Inscription des crédits nécessaires aux intégrations de frais d'études et d'insertions sur le budget Principal et les budgets Annexes Assainissement, Transports, Immobiliers d'entreprises, Aéroport et Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise.
- Ajustement des crédits relatifs aux remboursements en capital de la dette sur les budgets annexes Immobiliers d'entreprises et Zones d'Activités Communautaires.

Propose au Conseil Communautaire:

- D'adopter les modifications budgétaires listées à l'annexe n°1 ci-jointe relative aux DM n°2 pour le budget Principal et les budgets annexes Assainissement, Abattoir, Transports, Immobiliers d'entreprises, Zones d'activités communautaires, Portage de repas, Aéroport, Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise, Vichy Sport Tourisme et Eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,

2 décembre 2021.

- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Signé électroniquement par

Frédéric AGUILERA

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 abstentions : Mme Réchard, M. Devos, M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomératic

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président, A Vichy, le Frédéric AGUILERA 09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

2021 BUDGET 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 10/12/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 02DEC2021_20

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20211202-02DEC2021_20-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 20.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_20-DE-1-

 $1_1.pdf$)

Annexe: 20Annexe_Délib CC 2021Dm2.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-

02DEC2021_20-DE-1-1_2.pdf)

Annexe de la délibération n.20